

Les lavoirs

Pour laver son linge...
aujourd'hui, pas de problème : machine à laver, sèche-linge...

mais hier... il fallait aller au LAVOIR et qui dit "lavoir" dit "cours d'eau"

"La Commune de Souesmes possédait (de temps immémorial) (1) un lavoir public au lieu-dit la Chapelle sur une dérivation de la rivière de la Petite Sauldre. Devenu insuffisant, il a été décidé par le Conseil Municipal que ce lavoir serait couvert et entouré de manière à préserver les laveuses du mauvais temps."



(1) terme souvent employé à Souesmes pour faire référence au temps de la transaction de 1534 entre le Seigneur de Francière (propriétaire du château) et les habitants leur confiant la gestion des "communaux" et dans le cas présent "d'une place publique sise en amont du bief du moulin d'Abas". Cette petite place est située dans le virage entre la fontaine S^t Julien et l'ancien moulin.

Voilà ce que nous apprend le devis estimatif des travaux de construction de ce nouveau lavoir dont les plans sont établis en 1872. Ce document nous indique aussi que le lavoir installé près d'un abreuvoir public sera : "adossé à la chapelle et les pièces les plus basses de la construction édifiée sur pilotis se trouvent à 0,50 m au-dessous du seuil en briques de la porte d'entrée de cette chapelle, ceci afin d'assurer l'écoulement normal des eaux en temps de crue". (voir Annexes 1 et 2)

- Le 2 février 1873, après ouverture des soumissions, le marché est attribué aux frères Céleste et Baptiste CARRÉ, maçons à Souesmes, avec un rabais de 15% sur le devis estimatif, soit pour 680 Francs.

- La réception définitive des travaux intervient le 28 juillet 1873 pour un montant total de 992,18 Francs (valeur 1873) (travaux supplémentaires, fourniture et sciage de bois compris).

- En 1896, nécessité de réparations en raison de son mauvais état.

- Le 10 novembre 1918, le maire expose à son Conseil "que les peupliers plantés sur le terrain communal du lavoir de la chapelle sont visiblement dépérissant, que l'un d'eux, carié, a été précédemment brisé par la tempête et que les bâtiments du lavoir pourraient être gravement endommagés par la chute d'autres peupliers, qu'il lui semble utile de procéder à leur abattage. Le Conseil autorise le maire à vendre à l'amiable les dits peupliers de valeur minime".

- En 1935, établissement d'un barrage au "Pré de la Planche" en vue d'alimenter en eaux le lavoir communal (délibération du 10 février 1935). Les travaux ont été confiés à l'entreprise Philéas CHAUMEAU pour un montant de 5056,24 Francs (valeur 1935).

- En 1953, un contrat est passé entre la Commune et les propriétaires du château concernant le barrage et la plage aménagée près du pont. Des travaux de consolidation ont été confiés aux entreprises ARNOULT et CHAUMEAU.

Une inscription à l'intérieur du lavoir "café des caquets" nous laisse à penser que ce lieu de rude travail était aussi un lieu d'échange de nouvelles...plus ou moins vérifiées...

- Le lavoir s'est effondré dans la rivière en février 1978. "Il n'y avait aucune possibilité de réparation". Par décision municipale, ce qui en restait a été vendu à Monsieur Hubert MINIÈRE de Lamotte-Beuvron pour 1500 Francs. A cette époque-là, ses fonctions premières étaient déjà bien délaissées et le lavoir était devenu un lieu de retrouvailles pour les jeunes du village.

- Au fur et à mesure des années et du développement du bourg côtés sud et ouest, les distances pour se rendre au lavoir sont devenues plus grandes. Un autre lavoir public a été construit à "Landelaine" en 1931 ("de nombreuses maisons s'étant construites dans les environs") et pour son bon fonctionnement, une bande de terrain en rive droite du ruisseau du Lilas (Luzas) a été achetée à la famille Larchevêque. (Voir Annexe 3)

- Quelques lavoirs privés (importants dans certaines propriétés ou constitués de planches au fond d'un jardin donnant sur la rivière ou sur un ruisseau) ont été aménagés au fil des années.



Dans le village, des puits communs étaient bien utiles pour satisfaire les besoins en eau des familles. On pouvait laver son linge sur place, le charger dans la brouette et le rincer à la rivière.

- Les nouvelles maisons construites au début du 20^{ème} siècle ont souvent bénéficié d'un puits dans le jardin. Certains ont été équipés d'une pompe à main et d'un bassin à proximité. Le lavage à domicile est devenu bien moins pénible que l'aller et retour au lavoir, avec la côte de S^t Julien à monter!



Commune de Souesmes

10 ans 71

Construction d'un Lavoir public.

Devis estimatif



La Commune de Souesmes possède un Lavoir public ancien dit la Chapelle sur une dérivation de la rivière de la Petite Sauldre. Il a été décidé par le Conseil municipal que ce Lavoir serait couvert et entouré de manière à préserver les laines des mauvais temps.

Le Lavoir aura 5^m 20 de long sur 5^m 93 de large et sera construit en bois et en briques sur Champ et la couverture en ardoise, grande Laine d'Angers. Le couble sera en creux de pavillon creux en liège.

Le bois de charpente à l'exception des chevrons seront fournis par la Commune. Ce seront ceux qui proviennent de la Démolition des anciens ponts sur la Petite Sauldre.

Charpente

6 poutres de charpente 2 ^m ayant 0 ^m 27 de diamètre	0 ^m 588
3 poutres de charpente 3 ^m mêmes poutres	0 ^m 736
3 ^m 50 de sablier 1/4 de grosseur	0 ^m 904
3 ^m 50 de poteau 1/4	4 ^m 875
7 poteaux de charpente 2 ^m ayant 1/4 de grosseur	0 ^m 560
10 poteaux de charpente de charpente 2 ^m 1/4	0 ^m 308
15 poteaux de charpente de charpente 1 ^m 20 1/4	0 ^m 181

A Souesmes le 10 Mars 1872

C. 2

	Châssis de poutre de Ch. 1 ^{re} 30 longueur $\frac{13}{16}$	0. 120
	3 poutres de Châssis 2 ^{es} longueur $\frac{11}{16}$	0. 113
	1 ^{re} poutrelle de Ch. 1 ^{re} 30 — — — $\frac{11}{16}$	0. 308
	2 poutrelles de Ch. 3 ^{es} — — — $\frac{15}{16}$	0. 376
	4 arêtiers de Ch. 2 ^{es} 30 — de long. 0. 10 mètre	0. 344
	2 anneaux pour joints d'arbres d'arbres Ch. 1 ^{re} 0, $\frac{11}{16}$	0. 230
29	3 poutrelles de Ch. 5 ^{es} 30 ayant $\frac{15}{16}$	0. 508
0	2 poutrelles de croix Ch. 3 ^{es} 30 $\frac{11}{16}$	0. 216
29	33 poutres de gibiers ayant $\frac{15}{16}$	0. 794
8.5	1 faitage de 9 ^{es} longueur $\frac{13}{16}$	0. 216
	1 bois sous les poutrelles de Ch. 1 ^{re} 30, $\frac{13}{16}$	0. 161
	6 bois de faitage de Ch. 1 ^{re} 60 longueur $\frac{13}{16}$	0. 161
	2 entres de croix Ch. 2 ^{es} longueur $\frac{15}{16}$	0. 096
	2 ribaniquettes de Ch. 0 ^{es} 30 x $\frac{11}{16}$	0. 037
	Total	9. 154

Les 9^{es} 132 de bois de châssis à faire seulement celui
 le plus de 16^{es} le mètre cube
 144. 03 |

70 charbon de sapin de Ch. 3^{es} 30 No. 238 mètre courant
 71. 40 |

à Ch. 30 compris fourchettes et main d'œuvre
 66. 00 |

Colonne de 11 poutres à 6^{es} bois
 182. 20 |

Total

Couverture

2 poutres de charpente $\frac{(2.30 \times 13.50) \times 3.40}{2}$	74. 80	}	93. 16
2 croixes de Ch. $\frac{5.40 \times 3.40}{2}$	18. 36		
Les 93 ^{es} 16 superficiels de couverture en ardoise grande carrée			
D'Angers, compris char et voliges et main d'œuvre à 3 ^{es} se			
le mètre superficiel			316. 00
plus rebat plus linteau sur ardoises 11 ^{es} 20 à 2 ^{es} poutres courbes			18. 00
pour faire l'attache 9 ^{es} de long à 2 ^{es} le mètre			6. 00
pour une porte entre le laurier et la chapelle 3 ^{es} à 6 ^{es}			376. 00
	Total		376. 00

Raport 666 69

maçonnerie

Brigades des Deux pignons en briques sur Champ Chaux
 5^e sur 1^{er} 60 16⁷ 9
 façade de l'ab. de la Chapelle (sur)
 portes de Ch. 4^e sur 1^{er} 60 14⁷ 80 } 28⁷ 30
 Les 28⁷ 30 superficies de briques sur champ compris fournitures
 et main-d'œuvre, à 2^e 6/8 le mètre quarré 76¹ 31

menuiserie

Deux portes en chêne de 1^{er} 20 sur 1^{er} 00 compris bandes, gonds
 et loquet à poignée, selon le 17^e 50 l'unité 34⁰⁰

fer

unze pointes en fer pour les poutres à 2^e l'unité 22⁰⁰

Total général 100⁰⁰

Récapitulation

Chapelle	282 ⁷ 13
Couverture	384 ⁰⁰ 46
Maçonnerie	76 ¹ 31
Menuiserie	34 ⁰⁰ 00
Fer	22 ⁰⁰ 00
Total =	<u>100⁰⁰ 00</u>

Si parmi les bois que la commune fournira, il s'en trouvoit
 qui eussent plus de grosseur que ceux indiqués au présent devis
 ils seroient employés si elle le juge convenable, sans augmentation
 de cube, c'est à dire que quelle que soit la bois employé
 le cube de charpente ci dessus indiqué ne sera pas suffi.

La commune fera transporter au lavoir les bois qu'elle
 fournira et ceux qui auroient besoin d'être repoussés le
 sera de loiz le tout à sa charge et non à celle de

Contrepassant

Les planches où on l'a vu actuellement retrouvent dans
l'état où elles sont

Dussan: Rouen le 3. Août. 1878

M. de la

Vu et approuvé:

A. Rouen le 4. Août. 1878.

Le Maire

J. de la Grande



Vu et approuvé:

M. de la Grande le 30. 8. 1878

Le Maire de la Grande

ANNEXE 2

DÉPARTEMENT
d. Yonne et Cher.

Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

PONTS-ET-CHAUSSÉES

SERVICE SPÉCIAL DE LA SOLOGNE



ARRONDISSEMENT DU SUD.

Dérivation de la Petite Sauldre.

Commune de Souconnes.

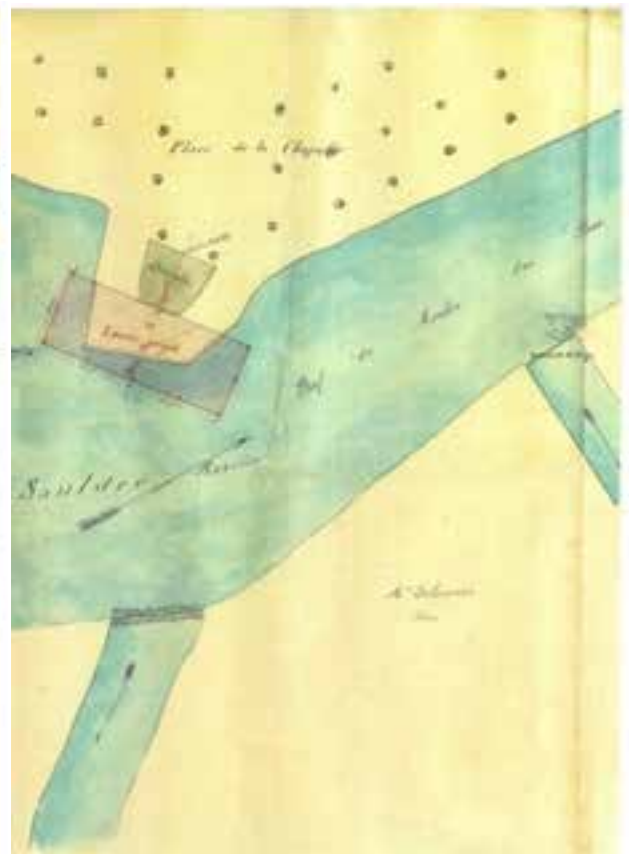
Etablissement d'un Savoir.

Plan des lieux.

Vu et permis par l'ingénieur en chef
Orléans le 14 septembre 1872
Par l'ingénieur en chef en charge
l'ingénieur ordinaire J. P. B. B.

Dressé par l'ingénieur ordinaire des
Ponts et Chaussées Carvignat.
Mémorandum, le 11 septembre 1872

M. le ingénieur



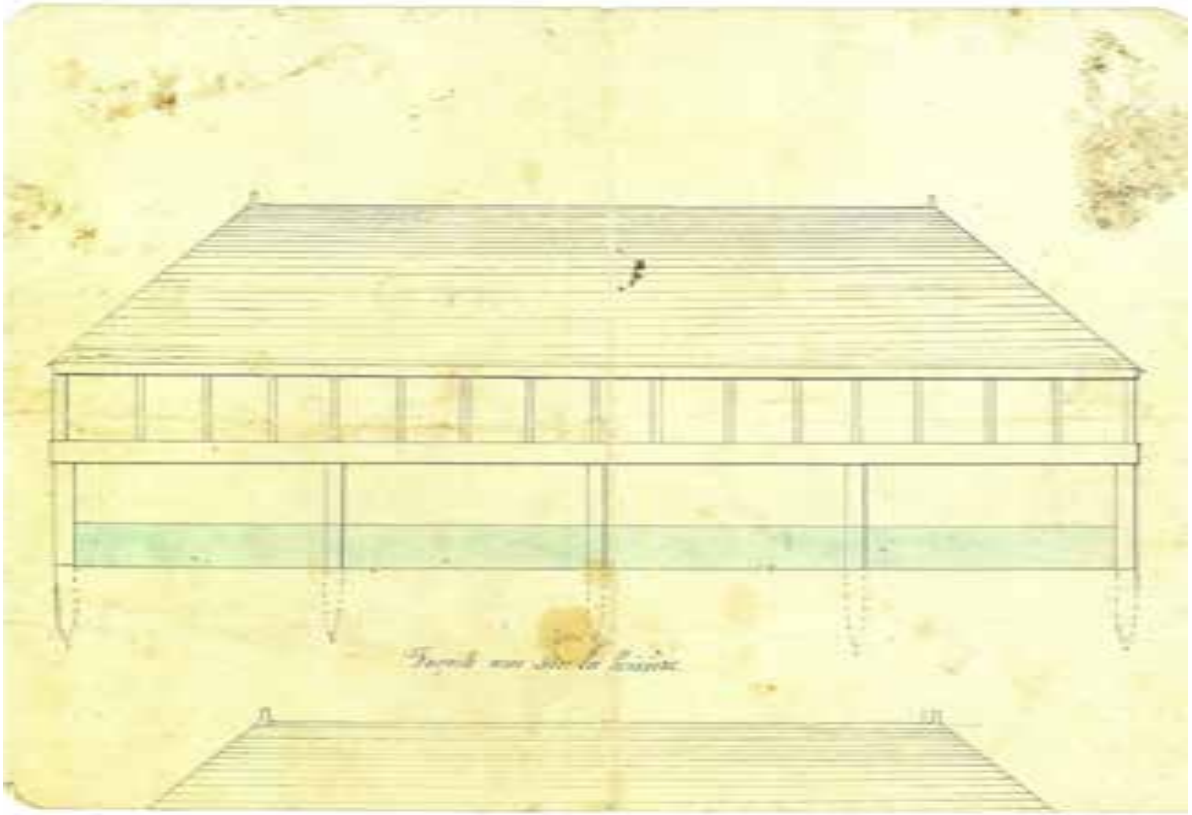


Façade sur des côtés de la chapelle

Plan à l'échelle de 1/200

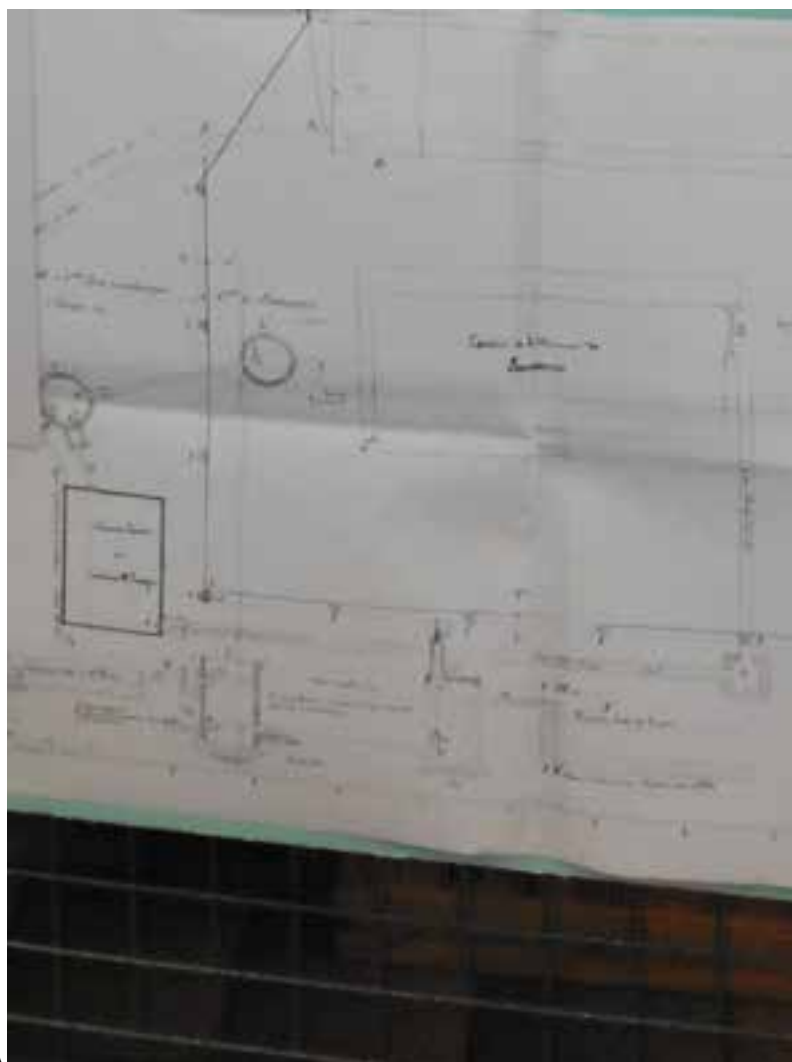


Bâti sur un socle



Favre sur site la Haute

ANNEXE 3 "Lavoir de Landelaine"



A